

## **ANNEXE 5 : PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIERE D'INTEROPERABILITE, DE LOGICIELS LIBRES (OPEN SOURCE) ET DE DONNEES PUBLIQUES OUVERTES**

### **1- Concernant l'interopérabilité et les échanges de données numériques :**

Dans le but d'une bonne interopérabilité et pérennité des données produites, conformément aux conclusions de l'étude logiciels libres menée par la Région et en cohérence avec les préconisations de l'Etat contenues dans le Référentiel Général d'Interopérabilité RGI<sup>1</sup>, la Région Rhône-Alpes promeut et incite à l'utilisation de fichiers numériques publiés sous des formats ouverts :

- en interne, pour ses propres usages,
- en externe, dans le cadre de ses partenariats.

### **2- Concernant l'usage et la promotion des logiciels libres, véritables « biens communs logiciels » :**

2-1 La Région Rhône-Alpes privilégie pour ses usages bureautiques courants et ses « logiciels métiers », les systèmes d'exploitation et logiciels libres, mis à disposition et publiés sous licences libres, sous réserve des contraintes techniques et juridiques liées à ses activités. A cet effet, et notamment dans l'hypothèse de fin de vie, d'obsolescence d'une version de logiciel utilisé ou de déploiement d'un nouvel outil, la Région Rhône-Alpes s'engage à étudier et à privilégier la possibilité d'une migration vers une solution libre dans le respect des règles de la commande publique.

2-2 La Région Rhône-Alpes s'engage dans un processus de mutualisation logicielle. A ce titre, la Région souhaite diversifier son implication dans cette démarche en adhérant à l'ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) et à l'APRIL (Association de promotion et de défense du logiciel libre).

### **3- Concernant la diffusion des bonnes pratiques dans les deux domaines suivants :**

- interopérabilité et formats ouverts de fichiers
- logiciels libres,

la Région encourage l'ensemble de ses partenaires à agir dans le même sens grâce à des actions de promotion et d'échanges.

Ces actions et échanges pourront cibler:

- tous les publics rhônalpins potentiels (structures et usagers) dont les lycées, les CFA, les universités, les collectivités locales, les entreprises, y compris de l'Economie Sociale et Solidaire, les exploitations agricoles, les associations et le grand public.
- les autres régions françaises dans le cadre des relations que Rhône-Alpes entretient avec elles, et dans le cadre de l'ARF, ainsi que ses partenaires à l'international.

La Région souhaite notamment inscrire son action dans une logique de développement d'un patrimoine commun de logiciels libres. A ce titre, elle incitera ses partenaires, notamment les acteurs du génie logiciel, à participer à cette dynamique via la publication sous licences libres du code source ainsi produit.

---

<sup>1</sup> RGI <http://references.modernisation.gouv.fr/rgi-interoperabilite>

#### **4- Concernant l'ouverture des données publiques (open data) :**

L'open data permet :

- une transparence accrue de l'administration et de la gestion des collectivités (ce qui conduit à un renforcement de la participation citoyenne et une amélioration de la relation action publique/rhônealpin),
- le développement de nouveaux services et d'usages citoyens du numérique basés sur la coopération.

La Région Rhône-Alpes, dans les règles de respect des données privées protégées par la loi, rentre activement dans une démarche d'ouverture des données qu'elle produit dans l'exercice de ses compétences (OpenData) et qu'elle transforme en « biens communs » accessibles à tous.

La Région Rhône-Alpes accompagne les usages sociaux et citoyens du numérique en articulation avec sa politique de médiation numérique et en cohérence avec ses engagements en terme d'éducation populaire, de cohésion sociale, d'économie et d'économie sociale et solidaire.